

cette carrière me souriait comme à vous, lorsque, il y a bientôt trente ans, je quittai le collège ; elle sourit à presque tous les jeunes gens qui ont de l'ambition et qui se croient destinés à jouer un rôle dans les affaires de leur pays. Rien n'éblouit comme l'art de la parole, et c'est le plus souvent parmi les avocats qu'on rencontre les hommes qui exercent ce talent avec le plus de puissance.

« Il faut avouer que cette profession offre des avantages réels. L'étude de la loi exerce le jugement ; l'habitude du raisonnement et de la discussion, donne par degré à l'homme doué de talents naturels une grande vigueur d'esprit, et une subtilité d'argumentation qui le font sortir vainqueur de presque toutes les luttes qui requièrent l'exercice des facultés intellectuelles.

« Dans l'étude de ses moyens, voyez-vous, l'avocat est sans cesse excité par deux des plus puissants mobiles du cœur humain, l'orgueil et l'amour du gain : sa raison, toujours tendue pour ainsi dire, prend graduellement de la force, comme le bras du forgeron qui se durcit chaque jour par le travail ; et après un certain nombre d'années, surtout s'il a fait fortune et s'il jouit d'une forte santé, il peut déployer ses talents sur un plus grand théâtre. Partout les hommes d'état se recrutent, à quelques exceptions près, dans cette classe privilégiée.

« Vous voyez que je ne cherche pas à nier les avantages de la profession. Disons pourtant, puisque nous en sommes à considérer le pour et le contre, qu'on reproche aux avocats, devenus hommes publics, de rapetisser les grandes questions de politique, de les envisager d'un point de vue étroit, sur-

tout
futi
et q
d'es
mes
Vou

Le
qu'or

et vo
quer

—
que
choi
de fa
but,
j'ai c
la fo
mes

—
la pl
vous
tous
pour
adme
assur
avoca
de vo
avoca
de la
trouv
de le
disar